



**PRÉFÈTE
DU LOIRET**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
départementale
des territoires

Règlement Local de Publicité au 1er août 2022

légende

-  EPCI
-  Communes

RLP approuvés

-  2^{ème} génération

RLPi

-  RLPi en cours d'élaboration
-  RLPm approuvé le 11/02/2021

Document de planification de l'affichage publicitaire sur le territoire communal ou intercommunal, un règlement local de publicité (RLP) permet d'adapter la réglementation nationale aux spécificités locales. Les communes (ou les établissements publics de coopération intercommunale) peuvent instaurer, dans des zones définies, des règles plus restrictives que la réglementation nationale, dans le cadre d'un règlement local de publicité.

Un RLP peut aussi définir des zones dans lesquelles tout occupant, ou propriétaire, d'un local commercial visible depuis la rue doit veiller à ce que l'aspect extérieur du local ne porte pas atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants.

10 0 10 20 30 km



M:_NATURE PAYSAGE BIODIVERSITE\01_Paysages_Sites\2-Traitements\RLP.qgs



Service urbanisme,
aménagement et
développement
du territoire

Pôle connaissance
et prospective
territoriales

Réalisation : Cyrille DUPIN
23/08/2022

Sources : DDT45/SUADT, www.service-public.fr

Fond cartographique : BD Cartho